Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260511-20260501-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 05 mai 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS
****

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents : 14
Votants : 15
Procuration : 1

L'an deux mille vingt-six, le mardi cinq mai à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept avril, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry AUTRAN.
Etaient présents : Gilberte BERDER – Mélanie BRETON – Kathalyn BRULAIS – Benoit COLINEAUX – Jean-Pierre DUBOIS – Aline GAUCHER – Colette GORRÉ– Dominique GUIMENÉ – Stéphane JEHANNO – Jérôme LORGEOUX – Christelle LOYER — Jean- Claude PICAVET – Stéphane ROUSSEL
Absente excusée : Martine MICHAUX
Absents non excusés :
Pouvoirs : Martine MICHAUX à Dominique GUIMENÉ
Secrétaire de séance : Mélanie BRETON

Date d'affichage en mairie : 11 mai 2026

Envoi préfecture et contrôle de légalité : le 07 mai 2026

2026-05-01_Finances - fonds de concours ADS et fonds spécial 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les règles d'attribution des fonds de concours de Questembert Communauté,

Vu les informations transmises par Questembert Communauté concernant les enveloppes financières 2026,

Considérant que le Fonds de concours ADS (Autorisation du Droit des Sols) est destiné, depuis 2023, à financer exclusivement des projets d'investissement,

Considérant que le Fonds spécial vise à soutenir les communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne communautaire,

Considérant que pour l'année 2026 :

– le montant du **Fonds ADS attribué à Saint-Gravé s'élève à 5 800 €,**

– le montant du **Fonds spécial attribué à Saint-Gravé s'élève à 3 675 €,**

Considérant qu'il est proposé d'affecter ces deux montants au projet du futur bâtiment périscolaire, conformément aux orientations définies en réunion des adjoints,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité (13 voix pour, 2 abstentions : G. BERDER et J. LORGEOUX), décide :

Article 1 – Attribution des fonds

Le Conseil municipal approuve l'attribution à la commune de Saint-Gravé : – du Fonds de concours ADS pour un montant de 5 800 €, – du Fonds spécial 2026 pour un montant de 3 675 €.

Article 2 – Affectation des crédits

Le Conseil municipal décide d'affecter l'intégralité de ces deux fonds, soit un total de 9 475 €, au projet du futur bâtiment périscolaire.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260511-20260501-DE

Article 3 – Exécution

Le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la perception des fonds et à leur affectation au projet concerné.

La Secrétaire de séance,
Mélanie BRETON

Fait et délibéré en séance publique,
Les jours, mois et an ci-dessus,
Le Maire,

Thierry AUTRAN

